



Haute-Savoie  
74160

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**EXTRAIT N°2022-31**

**Ouverture de la séance à 19h30**

L'an deux mille vingt et deux, le six septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 30 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Carole VINCENT. La réunion s'est tenue en présentiel.

**Membres présents (14) :** Carole VINCENT, Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Levent BAYAT, Eve ROUKINE, Lionel VESIN, Sophie GIROD, Jérôme DEMIET, Jean-Pascal MEGEVAND, Sophie MULLER COWLEY, Alan SORRENTI, Michèle DUVAL.

**Absents ont donné procuration (3) :** Catherine SILVESTRE à Carole VINCENT, Bernard CHAUTEMPS à Sophie GIROD, André VALLI à Christophe DESBIOLLES

**Présents : 14          Absents : 3          Pouvoirs : 3          Votants : 17**

**Secrétaire de séance :** Jean-Pascal MEGEVAND –

**Délibération n° 2022-31 : Indemnité de gardiennage de l'église pour 2022**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent en 2022 et est fixé à :

- 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par :**

**Voix pour : 17          Voix contre : 0          Abstention : 0**

- **Décide** d'octroyer pour 2022 la somme de **479,86 €** (Quatre cent soixante-dix-neuf euros et quatre vint six cents) à Monsieur Daniel Chaffard qui assure le gardiennage de l'église et qui réside à Neydens.

Fait et délibéré à Neydens le 06 septembre 2022

Le Maire, Carole VINCENT

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pascal MEGEVAND